

**Comité des engagements spécifiques**

**RAPPORT DE LA RÉUNION TENUE LE 10 MARS 2023**

NOTE DU SECRÉTARIAT<sup>1</sup>

Le Comité des engagements spécifiques s'est réuni le 10 mars 2023 sous la présidence de M. Danang Prasta (Indonésie). Le Président a ajouté qu'au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Autres questions", il dirait quelques mots concernant la nomination du nouveau Président du Comité et donnerait aux délégations des informations au sujet d'un exposé relatif au manuel à paraître sur la mesure du commerce numérique que ferait le Secrétariat à la réunion suivante.

L'ordre du jour de la réunion, reproduit dans l'aérogamme WTO/AIR/CSC/20, a été adopté tel que modifié.

Avant de passer aux questions de fond, le Président a appelé l'attention des délégations sur la forme hybride de la réunion, en demandant à ceux qui y assistaient en ligne d'attendre quelques secondes afin de s'assurer que la déclaration soit entendue dans son intégralité. Dans l'intérêt des interprètes, il a également demandé instamment aux délégués de parler à un rythme raisonnable et modéré, et de fournir une copie de leur déclaration écrite afin de faire en sorte que les interventions soient correctement traduites et comprises dans les trois langues.

**1 POINT A – MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES**

1.1. Le Président a rappelé qu'aux précédentes réunions, le Comité avait examiné une proposition (S/CSC/W/73) présentée par la délégation de la Türkiye au sujet de la mise en œuvre des engagements spécifiques et de l'article II (NPF) concernant la fourniture transfrontières de services de transport routier au titre de l'AGCS. Cette proposition soulevait principalement trois questions à examiner: 1) la compatibilité de l'imposition de contingents pour les camions avec des engagements sans limitation en matière d'accès aux marchés pour le mode 1 concernant les services de transport routier; 2) la signification de la mention "Non consolidé" dans la colonne "Accès aux marchés" et de la mention "Néant" dans la colonne "Traitement national" en ce qui concernait la fourniture transfrontières de services de transport routier; et 3) l'obligation NPF concernant toutes les mesures visant le transport routier international, y compris les contingents pour les camions, les droits de passage et les mesures douanières. En particulier, la délégation turque avait présenté un exposé détaillé pour aider les Membres à mieux comprendre ces questions. Les délégations avaient accueilli avec satisfaction la proposition de la Türkiye, qui constituait une contribution importante aux travaux du Comité, mais les Membres avaient jusqu'à présent tenu des discussions préliminaires sans aborder le fond des questions soulevées, probablement en raison de la complexité du transport routier transfrontières. À la dernière réunion, la délégation de la Türkiye avait suggéré que le Comité invite les organisations internationales ayant le statut d'observateur à faire connaître les études pertinentes qu'elles avaient entreprises dans ce secteur. Cette suggestion n'avait soulevé aucune objection, mais il avait été demandé que les Membres soient informés de ces études avant la présentation.

1.2. Une représentante du Secrétariat a dit que, depuis la précédente réunion, le Secrétariat avait pris contact avec des organisations internationales ayant le statut d'observateur pour savoir si elles menaient des études ou des travaux qui aideraient les délégués à mieux comprendre le transport routier transfrontières et les questions soulevées dans la proposition présentée par la Türkiye, de manière à faciliter la discussion au titre de ce point de l'ordre du jour. Le Secrétariat a donc pris

---

<sup>1</sup> Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

note de trois études qui pourraient présenter un intérêt à cette fin. La première était une étude de la Banque mondiale intitulée "Quantitative Analysis of Road Transport Agreement" (QuARTA). Celle-ci portait sur des accords bilatéraux relatifs au transport routier entre les pays, qui étaient les principaux instruments utilisés pour régir et réglementer les services de transport routier international. L'ampleur et la portée de ces accords étaient variables, mais leur contenu était souvent révélateur de l'ouverture des marchés pour les services de transport routier entre les pays concernés, en particulier du régime de contingents, à savoir la question clé dans la proposition présentée par la Türkiye. Cette étude de la Banque mondiale visait à analyser ces accords bilatéraux de manière systématique en employant une méthode cohérente pour recenser les caractéristiques définissant les accords bilatéraux en matière de transport routier et les incidences qu'ils pourraient avoir sur l'intégration des marchés. Les principales conclusions de l'étude étaient notamment les suivantes: l'identification de tendances générales concernant les accords bilatéraux sur le transport routier de marchandises, de leur fonctionnement dans la pratique et une recommandation spécifique sur la teneur et le champ d'application les plus appropriés des accords bilatéraux. L'étude de la Banque mondiale visait à guider les pays dans leurs efforts de réforme du secteur du transport routier. La deuxième étude s'intitulait "Rapport sur les marchés européens du transport de marchandises par route et les perspectives d'avenir du contingent multilatéral de la CEMT". Depuis 1974, la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) avait mis en place un système de contingent (appelé contingent multilatéral de la CEMT ou contingent multilatéral) qui accordait des autorisations multilatérales (autorisations CEMT) pour le trafic de poids lourds entre les États membres de la zone couverte par la CEMT. Ces autorisations permettaient aux transporteurs routiers d'effectuer un nombre illimité d'activités multilatérales de transport de marchandises dans 43 pays européens participants de ce système. Le contingent de la CEMT a été administré par le Groupe sur les transports routiers (GTR) du FIT, qui a attribué des contingents aux 43 pays membres du système et publié un guide de l'utilisateur établissant les règles de fonctionnement de celui-ci. Le contingent de base était fixé chaque année par la CEMT. Le système était contrôlé et administré par le secrétariat du Forum international des transports (FIT). Le rapport présentait une description de la fonction et des incidences du système de contingent multilatéral sur le marché européen du transport routier. La troisième étude faisait partie de la série de monographies de la CESAP sur la facilitation du transport routier international en Asie et dans le Pacifique. Elle fournissait des renseignements complets sur le développement global du transport routier international dans la région Asie-Pacifique. En particulier, elle faisait état des principaux éléments affectant le bon déroulement et l'efficacité du transport routier international, en particulier les systèmes de contingents, et présentait une analyse des problèmes et des solutions éventuelles, telles que les droits de trafic et permis de circulation, les visas délivrés aux conducteurs et l'importation temporaire de véhicules. Elle présentait également un cadre stratégique régional sur la facilitation du transport routier international et recommandait des stratégies régionales pour la suppression des obstacles au développement du transport routier international.

1.3. Le Président a remercié le Secrétariat pour son introduction et a estimé qu'il serait utile d'avoir une présentation de ces études par ces trois organisations. Avant de donner la parole à la délégation de la Türkiye, il a exprimé ses sincères condoléances au peuple turc en raison du tremblement de terre dévastateur qui s'était produit le mois précédent, et il espérait que les populations touchées s'en remettraient rapidement.

1.4. Le représentant de la Türkiye a remercié le Secrétariat d'avoir pris contact avec des organisations internationales de premier plan pour faciliter et faire avancer les discussions au titre de ce point de l'ordre du jour. Il a rappelé que son pays avait distribué la communication S/CSC/W/73 (datée du 7 mars 2022), qui visait à attirer l'attention sur le fait que le secteur du transport routier de marchandises était exposé à des restrictions numériques, principalement sous la forme de contingents de transport de marchandises, et fortement touché par ces restrictions. Ces dernières compliquaient la mise en œuvre des engagements des Membres et créaient des obligations en matière d'accès aux marchés et de traitement national. La délégation du représentant avait également fait un exposé sur cette question à la réunion du 1<sup>er</sup> juillet de l'année précédente. Le représentant a rappelé ce qui avait été proposé à la réunion précédente du Comité des engagements spécifiques du 5 décembre 2022, à savoir que l'examen des travaux et des études menés par les organisations internationales compétentes pourrait aider les Membres à mieux comprendre le cœur du problème. Sa délégation se réjouissait à l'idée de connaître l'opinion et le point de vue de ces organisations sur le transport routier international de marchandises à la réunion suivante du Comité. Après la pandémie de COVID-19, compte tenu de la crise des conteneurs, la nécessité d'examiner et de traiter les questions relatives au transport routier était devenue encore plus manifeste. Si le niveau et l'ampleur des engagements au titre de l'AGCS concernant le transport routier étaient

limités, les engagements existants semblaient compromis ou inopérants en raison d'arrangements bilatéraux impliquant des restrictions numériques. Il était donc opportun et utile que le Comité des engagements spécifiques examine le secteur du transport routier et les pratiques y afférentes et comprenne mieux les implications et les conséquences engendrées pour les engagements des Membres.

1.5. Sachant que le transport routier international de marchandises était un sujet vaste et complexe, la Türkiye a suggéré que les organisations invitées à présenter leurs travaux à la réunion suivante du Comité aient exposé sur la question des contingents dans le domaine des transports, qui était la principale question examinée dans la communication S/CSC/W/73 distribuée l'année dernière par la Türkiye. Ces organisations pourraient notamment examiner dans leur exposé les questions suivantes: Tout d'abord, pourquoi y a-t-il des contingents dans le transport routier international? En quoi sont-ils nécessaires? Quelles sont leurs fonctions? En tant qu'organisations internationales, comment considèrent-elles ces contingents? Pourquoi des dispositifs et contingents bilatéraux, plutôt que des mécanismes internationaux harmonisés, prédominent-ils dans ce secteur? Outre les organisations mentionnées par le Secrétariat, la Türkiye pensait qu'il serait également utile de connaître les opinions et les données d'expérience de l'Union internationale des transports routiers (IRU), car elle serait à même de nous donner un aperçu de la question du point de vue du secteur privé. La Türkiye a souscrit aux préoccupations exprimées par certaines délégations à la réunion précédente. Il ne faudrait pas considérer les vues de ces organisations comme une interprétation des engagements des Membres au titre de l'AGCS. L'objectif ultime de leurs exposés devrait être de fournir des observations techniques sur le cœur du sujet, afin de contribuer à faire avancer les discussions au titre de ce point de l'ordre du jour. Après avoir écouté ces organisations, les Membres seraient peut-être mieux à même de décider de la nécessité de poursuivre les travaux sur ce sujet au sein du Comité. La Türkiye a une fois de plus remercié le Secrétariat pour la précieuse coordination qu'il avait assurée avec les organisations internationales pertinentes et attendait avec intérêt la participation active et les contributions des Membres.

1.6. Le Président a proposé que le Secrétariat prenne contact avec la Banque mondiale, l'OCDE, la CESAP et l'IRU pour les inviter à faire part de leurs travaux sur le transport routier.

1.7. La représentante de l'Inde a indiqué que l'OMC était une organisation conduite par ses Membres. Bien que les organisations internationales ayant le statut d'observateur puissent prendre la parole en leur qualité d'observateurs, l'Inde n'était pas certaine de l'opportunité de la participation du secteur privé dans le cadre du Comité. La représentante devrait soumettre la proposition aux autorités de son pays.

1.8. Le Président a suggéré que le Secrétariat entre en contact avec la Banque mondiale, l'OCDE et la CESAP et invite les représentants de ces organisations à faire part de leurs travaux sur le transport routier à la réunion suivante du Comité. Il a également remercié la Türkiye pour sa contribution importante aux travaux du Comité et les délégations pour leur participation. Il a encouragé les Membres à contribuer à cette discussion de fond à la réunion suivante. Il a ensuite proposé que le Comité prenne note de la déclaration et revienne sur ce point de l'ordre du jour à la réunion suivante.

1.9. Il en a été ainsi convenu.

## **2 POINT B – QUESTIONS DE CLASSIFICATION**

2.1. Le Président a rappelé qu'à la réunion précédente du Comité des engagements spécifiques, la Division de la statistique de l'ONU et le Secrétariat de l'OMC avaient présenté une nouvelle fonctionnalité de l'outil de visualisation qui permettait de naviguer entre la classification W/120 et les différentes versions de la CPC. Les retours d'information des Membres étaient les bienvenus pour aider à améliorer cet outil numérique. Comme l'avaient montré les exposés précédents de la Division de statistique de l'ONU et du Secrétariat de l'OMC au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité offrait aux Membres un cadre propice pour rester en phase avec l'évolution des classifications des services et améliorer la compréhension collective. Le Président a donc encouragé les Membres à tirer parti de ce cadre et à poursuivre les discussions utiles.

2.2. Aucune intervention n'a été faite au titre de ce point. Le Président a suggéré que le Comité revienne sur ce point de l'ordre du jour à la réunion suivante.

2.3. Il en a été ainsi convenu.

### **3 POINT C – QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ÉTABLISSEMENT DES LISTES**

3.1. Il n'y a pas eu d'intervention au titre de ce point.

3.2. Le Président a suggéré que le Comité revienne sur ce point de l'ordre du jour à la réunion suivante.

3.3. Il en a été ainsi convenu.

### **4 POINT D – TRAVAUX FUTURS DU COMITÉ**

4.1. Le Président a rappelé qu'il avait tenu des consultations sur les travaux futurs du Comité. À cette fin, il avait pris contact avec les délégués au sujet des questions ci-après à la lumière du mandat du Comité: 1) Faisant fond sur l'expérience récente, comment le Comité pouvait-il continuer à s'acquitter de son mandat consistant à assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements spécifiques et améliorer la transparence des engagements spécifiques? 2) Compte tenu de l'évolution des conditions du commerce des services, ainsi que du rôle croissant du commerce des services dans le développement, comment le Comité pouvait-il faire avancer ses discussions techniques au bénéfice de l'ensemble des Membres? 3) Comment le Comité pouvait-il aider les Membres à comprendre et à appliquer les procédures de modification et de certification des listes d'engagements spécifiques?

4.2. Les délégations qu'il avait consultées avaient toutes été très coopératives. Plusieurs délégués avaient dit qu'ils souhaitaient en savoir davantage sur les procédures de modification et de certification des listes annexées à l'AGCS, soit par le biais de discussions au sein du Comité, soit dans le cadre d'une séance d'information du Secrétariat. Certains délégués avaient noté l'expérience positive au sein du Comité où des questions spécifiques étaient soulevées dans des propositions écrites présentées à des fins de discussion, telle que la discussion sur la mise en œuvre des engagements conditionnels sur la base de la proposition présentée par les États-Unis et la discussion en cours sur la mise en œuvre des engagements en matière de transport routier sur la base de la proposition présentée par la Turquie. Les fonctions de surveillance et de délibération d'ordre technique du Comité ont également été soulignées. Il a notamment été suggéré que le Comité procède à un inventaire des engagements spécifiques et des régimes réglementaires par secteur et par groupe de Membres de manière à assurer une meilleure transparence des engagements spécifiques, y compris de leur mise en œuvre.

4.3. Le représentant de la Fédération de Russie a appuyé les efforts déployés par le Président pour redynamiser les travaux du Comité et a confirmé que tous les éléments relevés présentaient un intérêt pour sa délégation. Il a confirmé que celle-ci était prête à participer aux travaux futurs.

4.4. La représentante de la Thaïlande a remercié le Président pour les consultations qu'il avait menées sur les travaux futurs du Comité. S'agissant de la troisième question, elle a fait observer que c'était grâce au Secrétariat que la Thaïlande, comme d'autres, avait auparavant pu réaliser les procédures de certification. Elle a confirmé qu'il serait utile d'organiser une séance ou une formation sur les procédures de modification et de certification des listes pour que les Membres puissent mieux comprendre le processus et le calendrier y afférent, ainsi que l'élaboration des documents pertinents, ce qui contribuerait à améliorer la transparence des engagements spécifiques.

4.5. Le représentant de la Chine a remercié le Président d'avoir rendu compte des consultations qu'il avait menées avant cette réunion. Il a rappelé le point de vue de son pays selon lequel il y avait encore beaucoup de travail que le Comité pourrait faire à l'avenir. Le Secrétariat pourrait fournir une assistance pour ce qui est de l'établissement des listes, et le Comité pourrait poursuivre les discussions sur les questions de classification. Bien qu'il n'ait pas encore été en mesure de présenter une communication écrite, il pensait qu'il fallait que les Membres soient davantage informés des questions liées à la procédure, comme l'avait préconisé la Thaïlande. Il a demandé si une proposition écrite était nécessaire pour avoir une séance d'information, ou s'il suffisait que les Membres demandent au Secrétariat d'en organiser une.

4.6. En réponse à la Chine, le Président a confirmé qu'une proposition n'était pas nécessaire. Une séance pouvait être organisée à la demande des Membres.

4.7. Le représentant de la Suisse a remercié le Président pour les consultations qu'il avait récemment menées. À ce stade, il limiterait ses observations au troisième point: les procédures de modification et de certification des listes. Les Membres étaient informés de consultations en cours entre certaines délégations. Par conséquent, si certains Membres demandaient un exposé sur les procédures de certification, il serait bon qu'il soit présenté dans un cadre informel. La délégation du représentant serait toutefois gênée à l'idée que cela se fasse dans un cadre formel au sein du Comité à ce moment-là.

4.8. Le représentant des États-Unis a remercié le Président pour les consultations qu'il avait menées de façon informelle et pour son compte rendu. Il a souscrit aux observations formulées par la Suisse, réaffirmant qu'il s'agissait d'un moment délicat pour qu'un tel exposé soit présenté au sein du Comité, et a proposé de procéder de manière informelle. Si les Membres avaient des questions, ils pouvaient obtenir les renseignements nécessaires. Il s'est enquis de l'inventaire mentionné, étant donné qu'il avait besoin de comprendre de quoi il s'agissait pour examiner ces questions dans le détail avant de donner son accord.

4.9. Le représentant de la Chine a repris à son compte les déclarations faites par la Suisse et les États-Unis, selon lesquelles une séance de présentation ou d'information sur les questions relatives à l'établissement des listes et à leur modification devrait se dérouler dans un cadre informel, compte tenu du caractère sensible et technique de cet exposé.

4.10. Le Président a indiqué que le Secrétariat pourrait tenir une séance d'information sur les procédures de modification et de certification des listes. Il poursuivrait également ses consultations avec les délégations sur la meilleure façon de procéder, en tenant compte à la fois du besoin de mieux comprendre les procédures et des préoccupations liées au caractère sensible du processus en cours. Il a ensuite suggéré que le Comité prenne note des déclarations faites et revienne sur ce point de l'ordre du jour à la réunion suivante.

4.11. Il en a été ainsi convenu.

## **5 POINT E – AUTRES QUESTIONS**

5.1. Comme indiqué au début de la réunion, le Président a fait savoir aux délégations que la passation de la présidence du Comité devait normalement avoir lieu à la fin de la première réunion de chaque année. Toutefois, puisque les consultations menées par le Président sortant du Conseil du commerce des services (CCS) n'étaient pas encore achevées, la passation de pouvoir devrait être reportée.

5.2. Le Président a également rappelé qu'il avait été convenu à la réunion du Comité du 16 novembre 2010 que ce dernier devrait être informé régulièrement des modifications et des faits nouveaux intervenus dans la classification des services et dans les systèmes statistiques relatifs au commerce international des services. Dans ce contexte, à la réunion du 28 octobre 2019, le Secrétariat avait fait un exposé sur l'évolution de la mesure du commerce numérique par la communauté statistique internationale. Depuis lors, le Secrétariat de l'OMC avait continué d'améliorer la mesure du commerce numérique en partenariat avec d'autres organisations internationales, en particulier l'OCDE, le FMI et la CNUCED. Il a proposé qu'à la réunion suivante du Comité, le Secrétariat de l'OMC fasse un exposé sur la version 2 à venir du Manuel sur la mesure du commerce numérique, en faisant état des dernières nouveautés concernant notamment le cadre conceptuel, le commerce des services et les difficultés de classification connexes.

5.3. La réunion a été déclarée close.

---